

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 11 septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2025  
Présents : MM. BIRE Ludovic, ROBIN Florence, BONNAUD Bastien, MANDIN Alain, BAUDRY Frédéric, BONNANFANT Sandra, POUPARD Laurent (arrivé à 20h48), ROCHE PRIVE Angélique, DUBIN Céline, DESIRE Catherine  
Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BIRE Ludovic)  
Absents : MICHOT Tony,  
Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du dernier procès-verbal  
Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine et transfert du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie  
Subventions attribuées  
Location salles communales : tarifs au 01/01/2026  
Marché Réaménagement de la mairie : additif CCAP lot N°3  
Tarif location petite salle Les Arts – Activités sportives  
Délégation choix de l'entreprise pour sécurisation RD24  
Demande de subvention au Conseil Départemental pour la sécurisation de la RD24  
Questions diverses

**2025-30 ADDITIF N°1 AU CCAP TRAVAUX**

Le Maire présente à l'assemblée l'additif N°1 au CCAP travaux pour le lot N°03 Menuiserie extérieure et intérieure bois.

En effet à l'article 3.4.2 du CCAP fixant le choix de l'index de référence de révision des prix, il est noté que l'indice pour le lot N°03 MENUISERIE EXT ET INT. BOIS est l'index BT 20.

Cet index BT 20 est supprimé et remplacé ainsi :

- Menuiserie intérieure : BT 18a
- Menuiserie extérieure : BT 19b

Après débat, l'assemblée décide, à l'unanimité

D'accepter ces modifications au CCAP travaux et dit que M. le Maire est habilité à signer tout document concernant cette modification.

**2025-31 Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) et transfert du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Vu les articles L5211-17 et L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la procédure de transfert de compétences et demande d'adhésion,

Vu le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie des Deux Sèvres arrêté et approuvé par le Préfet le 7 juillet 2017,

Vu le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu l'article L. 2213-32 du CGCT, qui place sous l'autorité du maire la DECI, qui comprend la police administrative spéciale et le service public de la DECI,

Vu le projet de modification statutaire du SMEG pour exercer le service public de la DECI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette compétence ayant pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, notamment :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les Prise d'Eau Incendie (PEI) déclarés dans la DECI, comprenant notamment les créations de PEI, les renouvellements, rénovations, mises en conformité,
  - L'organisation et le contrôle annuel des PEI déclarés dans la DECI,
  - La maintenance curative et corrective des PEI déclarés dans la DECI,
  - L'aide à l'élaboration du schéma communal de la DECI,
  - La gestion et cartographie du patrimoine des PEI déclarés dans la DECI.
- Vu le calendrier décisionnel de la modification statutaire du SMEG,
- Vu que le Maire conserve le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE**

- de refuser l'adhésion au SMEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- de ne pas transférer le service public de la DECI au SMEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**2025-32 SUBVENTIONS ATTRIBUÉES**

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention reçue cette année.

Après débat, l'assemblée décide, à l'unanimité pour l'année de 2025, d'accorder une subvention à Saint Georges Animation :

→ Saint Georges Animation : 600 €

**2025-33 TARIF SALLE LES ARTS – ACTIVITES SPORTIVES**

M. le Maire relate à l'assemblée qu'un renouvellement de l'activité sportive par FIONA FITNESS a été reçu en mairie pour la période de septembre 2025 à juin 2026.

Cette activité se déroulera exceptionnellement à la grande salle Les Arts, la salle 7 route des Taillées n'étant pas disponible pour cette période en raison du réaménagement de la mairie.

M. le Maire propose une location mensuelle de 15 € similaire aux contrats précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE**

D'accepter le tarif de 15 € /mois durant la période de septembre 2025 à juin 2026

**2025-34 TARIF LOCATION SALLE LES ARTS A COMPTER DU 01/01/2026**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réexaminer les tarifs de la salle « Les Arts » pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les nouveaux tarifs pour la salle « Les Arts » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à savoir :

## TARIFFS SALLE DES ARTS A COMPTER DU 01/01/2026

<b>L'ENSEMBLE (petite salle + salle de spectacle)</b>						
<b>Durée</b>	24H 00 (hors week-end)		48H 00		72H00	
	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune
<b>REPAS</b>	150,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €
<b>Représentation, Théâtre, Cabaret, Concours de carte, Loto, Enregistrement music et autres</b>	/	/	150,00 €	250,00 €	200,00 €	300,00 €
<b>Écoles communales (privée et publique)</b>	GRATUIT					

<b>Cinéma :</b>	50,00 €
<b>Résidence d'Artistes (associations communales) :</b>	15,00 € par jour
<b>Répétition (hors associations communales)</b>	25,00 € chacune
<b>Ménage :</b>	200,00 €
<b>Réunion :</b>	70,00 €

<b>PETITE SALLE</b>						
<b>Durée</b>	24H 00 (hors week-end)		48H 00		72H00	
	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune	Habitants et Associations de la Commune	Hors Commune
<b>Repas</b>	100,00 €	150,00 €	140,00 €	210,00 €	180,00 €	250,00 €
<b>Écoles communales (privée et publique)</b>	Gratuit					

<b>Réunion (sans repas) :</b>	100,00 €
<b>Pot de l'Amitié :</b>	50,00 €
<b>Ménage :</b>	120,00 €

### 2025-35 TARIF LOCATION SALLE 7 ROUTE DES TAILLEES A COMPTER DU 01/01/2026

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réexaminer les tarifs de la salle 7 route des Taillées pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les nouveaux tarifs pour la salle 7 route des taillées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à savoir :

<b>TARIFS SALLE 7 ROUTE DES TAILLÉES A COMPTER DU 01/01/2026</b>						
<i>Durée</i>	<b>L'ENSEMBLE</b>					
	24H00		48H00		72H00	
	Habitants et Associations Commune	Hors Commune	Habitants et Associations Commune	Hors Commune	Habitants et Associations Commune	Hors Commune
<b>Repas</b>	80 €	120 €	110 €	170 €	150 €	200 €

Ecole :	GRATUIT
Réunion de Travail Hors commune (sans repas)	80 €
Pot de l'Amitié Hors commune	50 €
Écoles communales (privée et publique)	GRATUIT

Ménage :	120 €
----------	-------

#### **2025-36 DEVIS SECURISATION ROUTE DEPARTEMENTALE 24 (RD 24)**

Le Maire expose à l'assemblée que pour réaliser les deux plateaux surélevés sur la RD 24 dans le bourg et à Danzay, M. le Maire a demandé au 2<sup>ème</sup> adjoint délégué à la voirie de demander des devis pour la réalisation des travaux.

Deux entreprises ont répondu à cette demande :

- EIFFAGE route, les Roses Blanches BP 53, 79240 VERNOUX EN GATINE : **14 423.09 € HT soit 17 307.71 € TTC**
- BONNEAU TP, 20 route des écoles, 79220 SAINT-OUENNE : **13 416.00 € HT soit 16 099.20 € TTC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition la mieux-disante de l'entreprise ci-dessous :

- BONNEAU TP, 20 route des écoles, 79220 SAINT-OUENNE : **13 416.00 € HT soit 16 099.20 € TTC**

Charge Monsieur le Maire de signer les devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

#### **2025-37 PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE DEUX PLATEAUX SURELEVEES SUR LA RD 24 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente le devis retenu pour la réalisation de deux plateaux surélevés sur la RD 24 dans le bourg et à Danzay.

Cette réalisation de deux plateaux surélevés ayant déjà fait l'objet d'une délibération pour le choix de l'entreprise retenue - délibération 2025-36

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et sur la demande de subvention demandée au Conseil Départemental, dispositif

« CADS-Sécurisation des RD »

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Réalisation de deux plateaux surélevés	13 416.00	CADS-Sécurisation des RD (30 %)	4 024.80
		Commune autofinancement	9 391.20
<b>TOTAL</b>	<b>13 416.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 416.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet

Sollicite la demande de subvention « CADS-Sécurisation des RD »

Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Jardin de Wally : demande de subvention

Cérémonie « Hommage à la jeunesse dans la Résistance » le 28/09/2025

Visite de la halte randonneur – tourisme

Opération ferraille : collecte 1<sup>ère</sup> semaine de décembre

Information sur Point-Justice : consultation gratuite de 15 minutes

Demande d'achat d'une voie communale (en partie) par un administré : refus du conseil

Réunion d'information avec un représentant du SDIS 79

Réunion d'information avec les agents communaux concernant la Protection Sociale Complémentaire (santé et prévoyance) : le 16/09/2025

Stationnement gênant aux abords de la salle Les Arts

Information : nouveau règlement du cimetière en cours de finalisation

La séance est clôturée à 22h 20

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 septembre 2025 avec :

- 10 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Céline DUBIN



Le Maire,

Ludovic BIRE



